

**ELECTIONS 2016 DES MEMBRES DE LA DE LA CCIR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ET DE LA CCI BEAUJOLAIS**

Déclaration commune de candidature portant adhésion à un groupement, désignant un mandataire et prenant l'engagement de présenter des documents de campagne communs
(Article R.713-9-IV du code de commerce)

Je soussigné (à reproduire pour chaque candidat du groupement)

NOM :

Prénom :

N° inscription sur la liste électorale :

Membre titulaire de la CCIR : sous-catégorie d'inscription : 1 2 (*)

Membre suppléant de la CCIR : sous-catégorie d'inscription : 1 2 (*)

Membre de la seule CCI :

(*) article R.713-8 « lorsque le nombre de sièges attribués, au sein d'une CCIR à une CCI ne permet pas à celle-ci d'avoir un représentant au sein de toutes les sous-catégories retenues pour cette élection, peuvent être candidats l'ensemble des électeurs de la catégorie concernée. Les candidats titulaires sont tenus de se présenter avec un suppléant appartenant à une autre sous-catégorie que la leur ».

- **Déclare adhérer et faire acte de candidature sous la forme du groupement suivant :**

Dénomination du groupement :

Catégorie professionnelle et sous catégorie

COMMERCE (de 0 à 9 salariés)

INDUSTRIE (de 0 à 49 salariés)

SERVICES (de 0 à 9 salariés)

- Je m'engage à présenter des documents de campagne communs

Je donne mandat (cf. option retenue dans la déclaration de candidature) à :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Pour me représenter et déposer en mon nom, mon dossier de candidature et le dossier de déclaration commune dans les conditions fixées par le code de commerce.

Fait àle

Signature du candidat

Signature du mandataire précédée de la mention manuscrite « *Bon pour acceptation du mandat* »

En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pénales en application de l'article 441-1 du code pénal.

Doivent être jointes au présent dossier de déclaration commune, sous peine d'irrecevabilité, les déclarations individuelles de candidature.